

KHL.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

Sommaire :

a/s

Nominations.-

DECRET

ANNEE 1960 § N° 63 /PCM/DP.

LE PREMIER MINISTRE,

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

VU la Constitution de la République du Dahomey;
VU le décret du 2 Mars 1960 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du Personnel en service Outre-Mer et les actes qui l'ont modifié;
VU la Convention Judiciaire Franco-Dahoméenne du 16 Septembre 1959;
SUR la proposition du Ministre de la Justice, de la Législation et de la Fonction Publique,

DECRETE :

ORIGINAL	I	
JORD	I	ARTICLE 1er.- M. CURZI Jean, Magistrat du 4° grade, 1° échelon, dont l'arrivée est attendue le 16 Mars 1960, est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou.
PCM	15	
MJLFP	I	
PG	I	ARTICLE 2.- M. COUZINET Marc, Magistrat du 4° grade, 2° échelon, Conseiller à la Cour par intérim, est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou.
FP	I	
DP	2	
SF	5	
COOP	3	
TRESOR	I	ARTICLE 3.- Les solde et accessoires des intéressés sont imputables au Budget de la République Française.
	I	
COTONOU	I	ARTICLE 4.- Le Ministre de la Justice, de la Législation et de la Fonction Publique et le Procureur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-
INTERESSES	2	

VU :

Par le Premier Ministre
Le Ministre de la Justice,
de la Législation et de la
Fonction Publique

PORTO-NOVO, le 22 MARS 1960

E. POISSON